



DÉPARTEMENT
DU
Puy-de-Dôme

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

SÉANCE DU MARDI 9 SEPTEMBRE 2025

Nombre de conseillers présents : **25**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 9 septembre à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué mercredi 3 septembre s'est réuni en salle du conseil à Thiers Dore et Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Procurations : **6**

Nombre de conseillers absents : **2**

OBJET :

Mise en place des tarifs pour la facturation des prestations de service des archives

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ; Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre SUREDA, Pépa CAENEN, Thierry BARTHÉLEMY, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Bernard DUNIAT, Farida LAID, Sérap ALP, Annie CHEVALDONNE, Claire JOYEUX et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Hélène BOUDON à Sophie DELAIGUE ; Claude GOUILLON-CHENOT à Catherine PAPUT ; Sylvain HERMAN à Pascal THIRIOUX-RAUCOURT ; Christophe MANKA à Martine MUÑOZ ; Michelle MAGNOL à David DEROSSIS ; Patricia BOSTMAMBRUN à Isabelle FUREGON ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;

Secrétaire de séance :

Isabelle FUREGON

C.M. 09.09.2025
- N°3 -

MISE EN PLACE DES TARIFS POUR LA FACTURATION DES PRESTATIONS DE SERVICE DES ARCHIVES

- **Vu** le Code Général des Collectivité Territoriales ;
- **Vu** la délibération n°1 du 09/07/2025 relative à la fin de la convention portant création du service commun « Archives » et proposition d'une convention de prestation ;
- **Considérant** qu'il est nécessaire de convenir d'une tarification pour la prestation de service des Archives de la Ville de THIERS et de l'intégrer au catalogue des tarifs municipaux ;
- **Considérant** que le coût horaire des effectifs pour le fonctionnement du service des Archives revient à 108,00 euros de l'heure ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :

- **Approuve** la tarification horaire de 108,00 euros de l'heure dans le cadre de la convention de prestation de service des Archives de la Ville de THIERS ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,



Isabelle FUREGON

Le Maire,



Stéphane RODIER

